

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2019

Le Conseil municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, le 21 février 2019, sous la présidence de M. Gilles BATAIL, Maire-Conseiller Régional.

A l'ouverture de la séance étaient

Présents :

M. Gilles BATAIL, M. Slimane BOUKLOUCHE, Mme Joëlle NOTO, M. Paulo PAIXAO, Mme Khadija ZINEDDAINE-RHAITI, Mme Françoise FOUQUET, Mme Dominique KUNDIG-BORDES, M. Dominique THERAULAZ, Mme Eline ETANCELIN, Adjointes au Maire ;

M. Rodolphe CERCEAU, Mme Patricia CHARRETIER, M. Alain MIRZA, Mme Sylvie PAGES, M. Alain SAUSSAC, Mme Janina LE PAPE, M. François PETIN, M. José CARVALHO, Mme Dina MARTINS, Mme Bernadette CIEPLIK, M. Khaled LAOUITI, M. Vincent BENOIST, M. Arnaud CHABALIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

M. Dominique MARC (mandat à M. Paulo PAIXAO), M. François BLANCHON (mandat à M. Alain MIRZA), Mme Françoise PERREAU (mandat à Mme Françoise FOUQUET), M. Alain VILLENEUVE (mandat à M. Dominique THERAULAZ), Mme Ariane WOJTAS (mandat à Mme Patricia CHARRETIER) Mme Carole CHAVEL (mandat à Mme Eline ETANCELIN), M. Aurélien ZACHAYUS (mandat à M. Alain SAUSSAC), M. Nordine ZAIMI (mandat à Mme Sylvie PAGES), Mme Salima YENBOU (mandat à M. Khaled LAOUITI).

Absent excusé sans pouvoir :

M. Nicolas ALIX.

Absents :

Mme Résika BOUADJADJ, Mme Siham RAMDANI, M. Hamid SANDAL.

Observations de séance :

Le quorum étant atteint, M. Gilles BATTAIL, Maire-Conseiller Régional, ouvre la séance à 18h37.

M. ALIX entre en séance à 19h00.

M. BLANCHON entre en séance à 19h05.

Mmes NOTO et KUNDIG-BORDES quittent la séance après le vote de la délibération 2019-007.

M. BATTAIL : Bonsoir à toutes et à tous. Je sais bien qu'on ne dit pas cela les soirs du Conseil municipal mais certains sont un peu pressés parce qu'ils ont d'autres obligations municipales. Je vous propose qu'on commence tout de suite.

M. Gilles BATTAIL procède à l'appel.

Le premier point est la désignation d'un secrétaire de séance.

1. 2019-001 – Désignation d'un secrétaire de séance pour le conseil municipal du 21 février 2019

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Monsieur Dominique THERAULAZ** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

2. 2019-002 – Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 20 décembre 2018

M. BATTAIL, Maire, Conseiller Régional indique que le Conseil municipal doit adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018.

M. le Maire n'ayant pas reçu d'observations particulières, demande s'il y en a à formuler en séance.

Je vous propose d'adopter ce compte rendu. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie de cette unanimité.

LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

3. 2019-003 - Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n° 2018-057 du Conseil municipal du 24 mai 2018.

Décision n° 2018-087	Signature d'une convention de partenariat avec l'agence Pb Solving SAS pour l'animation d'un club philo à la médiathèque.
Décision n° 2018-099	Signature d'une convention payante de mise à disposition de la piscine municipale Jean Boiteux avec le collège DENECOURT de Bois-le-Roi.
Décision n° 2018-100	Signature d'une convention payante de mise à disposition de la piscine municipale Jean Boiteux avec SIRP Fleury-Saint-Germain de Fleury-en-Bière.
Décision n° 2018-101	Signature d'une convention payante de mise à disposition de la piscine municipale Jean Boiteux avec l'IME l'ENVOLEE à Dammarie-lès-Lys.
Décision n° 2018-102	Signature d'une convention payante de mise à disposition de la piscine municipale Jean Boiteux avec la ville de La Rochette.
Décision n° 2018-103	Signature d'une convention payante de mise à disposition de la piscine municipale Jean Boiteux avec la ville de Livry-sur-Seine.
Décision n° 2018-104	Souscription d'un emprunt de 3 000 000 € à la Banque Postale.
Décision n° 2018-107	Tarifcation des activités du CSE.
Décision n° 2018-109	Acceptation de l'indemnité de remboursement par l'assurance du véhicule volé RENAULT MASTER CZ511VC.
Décision n° 2018-110	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Gymnase Pierre de Couvertin entre la commune et l'ASRD du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-111	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du Gymnase Pierre de Couvertin entre la commune et l'ESD BASKET du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.

Décision n° 2018-112	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine Jean Boiteux entre la commune et l'association ESD CANOE CAYAK du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-113	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Jacques Anquetil entre la commune et l'association ASCC CAPOEIRA DO BRASIL du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-114	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Jean Zay entre la commune et l'association VERTICAL PLUS du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-115	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Jean Zay entre la commune et l'association ESD ESCRIME du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-116	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase François Cevert entre la commune et l'association FIGHT BOXING du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-117	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Pierre de Coubertin entre la commune et l'association TEMPS DANSE FITNESS du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-118	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Pierre de Coubertin entre la commune et l'association FOOTBALL CLUB du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-119	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Jacques Anquetil entre la commune et l'association JOLIOT GROOM'S FUTSAL du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-120	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Jean Zay entre la commune et l'association ESD GYMNASTIQUE du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-121	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Jacqueline Auriol entre la commune et l'association ESD GYMNASTIQUE VOLONTAIRE du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-122	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Jacques Anquetil entre la commune et l'association GRS ART DE VIVRE du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.

Décision n° 2018-123	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Jacques Anquetil entre la commune et l'association UNION SPORTIVE MELN DAMMARIE-LES-LYS du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-124	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piste Jean-Pierre Adams entre la commune et l'association ESD JUDO du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-125	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piste Jean-Pierre Adams entre la commune et l'association JOGGING MELUN VAL-DE-SEINE du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-126	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d gymnase Jean Zay (salle d'armes) entre la commune et l'association CKDA du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-127	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine Jean Boiteux entre la commune et l'association SPORT POUR TOUS du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-128	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine Jean Boiteux entre la commune et l'association APSD du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-129	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine Jean Boiteux entre la commune et l'association JARDIN AQUATIQUE du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-130	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du complexe sportif Jean Zay (salle d'armes) entre la commune et l'association CLUB SPORTS DE GLACE du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-131	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine Jean Boiteux entre la commune et l'association ESD PLONGEE du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-132	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase François Cevert entre la commune et l'association KRAV MAGA du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.

Décision n° 2018-133	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase François Cevert entre la commune et l'association SPELEOLOGIE du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-134	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Jacqueline Auriol et du gymnase François Cevert entre la commune et l'association TAEKWONDO du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-135	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des courts de tennis Henri Cochet entre la commune et l'association ESD TENNIS du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-136	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle Jacqueline Auriol entre la commune et l'association TENNIS DE TABLE du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-137	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Jacques Anquetil entre la commune et l'association LA ROCHETTE VOLLEY BALL du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-138	Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Pierre de Coubertin entre la commune et le SDIS du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.
Décision n° 2018-140	Signature de la convention cadre avec AGORA STORE portant sur la vente aux enchères en ligne de biens immobiliers de la collectivité.
Décision n° 2019-001	Signature d'un contrat du droit d'exploitation d'une Soirée Orchestre à l'Espace Nino Ferrer le vendredi 18 janvier 2019. Le montant de la prestation s'élève à 3 000 € TTC.
Décision n° 2019-002	Signature d'un contrat du droit d'exploitation d'un spectacle jeune public « Tout Molière... ou presque » à l'Espace Nino Ferrer du mardi 15 au vendredi 18 janvier 2019. Le montant de la prestation s'élève à 8 545,50 € TTC.
Décision n° 2019-006	Exercice du droit de préemption pour l'acquisition des murs de deux locaux commerciaux situés 982 avenue du Maréchal Foch cad AS598.

M. BATTAIL : Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'information ?
M. CHABALIER.

M. CHABALIER : Oui, merci M. le Maire. Je prends la décision 104 : souscription d'un emprunt de 3 millions. Pouvons-nous connaître l'objet de cet emprunt, s'il vous plaît ?

M. BATAIL : Le 104, c'est l'emprunt d'équilibre, non ?

C'est le financement général des investissements. Il a été mobilisé assez tard dans l'exécution, dans l'exécution budgétaire mais c'est l'emprunt d'équilibre et donc conformément à ce qui avait été voté par le Conseil municipal en son temps, au moment de l'élaboration du budget primitif mais il n'a pas d'affectation particulière celui-là.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ?

On considère qu'information loyale et réponses aux questions ont été données. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- du tableau récapitulatif ci-annexé présentant les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance du Conseil municipal.

4. 2019-004 – Débat d'orientation budgétaire 2019

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : On projette ou pas, parce qu'à ce moment-là, vous êtes sous écran, non ?

Comme il est d'usage, nous allons tenir un débat d'orientation budgétaire. Un certain nombre d'éléments ont d'ores et déjà été communiqués. A ma connaissance, ils n'ont pas fait l'objet de questions ni de débats particuliers au moment de l'examen en commission.

Vous savez que – chez nous, je le rappelle mais c'est d'usage – on considère qu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire, donc on ne tient pas deux fois le débat en commission et au moment du Conseil municipal. L'instance du débat, c'est bel et bien le Conseil municipal.

Dans un débat d'orientation budgétaire, on rappelle toujours les éléments de contexte général. Ce que l'on peut dire là-dessus mais cela, ce sont des données qui n'ont échappé à personne, c'est que la croissance s'essouffle. On a cru pendant un temps que tout était reparti mais on voit bien que c'est un peu plus incertain que ce que l'on pensait de prime abord.

Hausse du déficit et de la dette publique, cela, je pense qu'il y a de surcroît un certain nombre de décisions prises en fin d'année qui font que peut-être une situation plus favorable devient alors moins favorable ; que donc cela veut dire en pratique qu'il ne faut pas s'attendre à une manne particulière de la part de l'Etat s'agissant du financement des collectivités territoriales.

Notre proposition de réponses dans le cadre du débat que je vous présente, c'est de s'adapter à ce contexte.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a une augmentation des transferts financiers. C'est la deuxième vague de dégrèvement de la taxe d'habitation. Vous savez que l'exonération de taxe d'habitation, pour ceux qui la paient, se fait en plusieurs étapes. Là ce sera la deuxième étape, avec la compensation par l'Etat de montant de la taxe d'habitation telle qu'elle existait précédemment. Sur ce sujet, il n'y a pas de question. En revanche, il reste toujours des questions et elles ne sont pas, en tout cas, à mon sens parfaitement éclaircies. C'est sur les modalités d'évolution de la taxe d'habitation lorsque celle-ci est amenée à augmenter non pas du fait des décisions de la collectivité mais du fait simplement de l'arrivée de nouveaux habitants. Là-dessus, on n'a pas de certitude.

Autrement dit, pour les villes qui sont en très fort développement démographique, je pense aux ex-villes nouvelles mais qui sont toujours des villes nouvelles parce qu'elles n'ont pas fini leur urbanisation, c'est une vraie problématique parce qu'elles peuvent se retrouver avec un décalage certain entre la compensation par l'Etat ou en tout cas le paiement par l'Etat de la taxe d'habitation qu'il aurait dû compte tenu du nombre d'habitants et la façon dont les nouveaux habitants sont pris en considération. S'il s'agit du recensement, on sait bien qu'il y a toujours un décalage entre le moment où on effectue le recensement et le moment où les résultats sont utilisés aussi pour la DGF, donc il peut y avoir des situations difficiles, donc l'adoption de mesures prudentes comme il est d'usage et quand on n'est pas les seuls à décider, il faut adopter une attitude prudente parce qu'on n'est pas à l'abri de décisions de renfort de la participation des collectivités territoriales à l'effort national. Cela se traduit par un soutien à l'investissement local des communes plutôt en repli.

Nous ne sommes pas concernés par le phénomène de contractualisation avec l'Etat qui touche des agglomérations ou des villes plus importantes que la nôtre, donc, nous ne sommes pas tenus de contractualiser sur l'évolution d'un certain nombre de paramètres qui ouvrent droit à une DGF qui est fixée à ce moment-là. La ville de Melun, la Communauté d'Agglomération sont soumises à ce type d'effort compte tenu de l'importance qu'elle représente. Il y a d'autres collectivités qui le sont aussi. Nous, ce n'est pas le cas, donc on a notre levier de liberté au moins théorique qui persiste.

Une prévision d'un maintien du niveau d'investissement local, cela, on verra parce qu'on entend dire quand même que dans un certain nombre de secteurs, alors ce n'est pas de l'investissement local exactement dont il s'agit mais par exemple, dans le bâtiment, on entend dire que tout est en train de s'essouffler, en tout cas en matière de dépôt de permis de construire, d'enregistrement des permis de construire, il y a un tassement. Il y a un tassement de l'activité. On a coutume de dire quand le bâtiment va, tout va, mais je ne sais pas si la proposition contraire est vraie mais il y a en tout cas, dans le meilleur des cas, un maintien de cet investissement local.

La bonne santé financière, cela, on vous l'affirme mais on va tâcher de vous le démontrer. En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'on ne vous proposera pas d'augmenter la fiscalité et cela était le cas depuis un certain nombre d'années.

Nous avons des ressources municipales qui sont en légère hausse. On pense – mais ce sont des prévisions – qu’il devrait y avoir une petite augmentation de la DSU qui nous permettra de compenser la perte sur la dotation forfaitaire qui sont les composants de la dotation globale de fonctionnement. Donc, on suppose mais c’est une prévision mais jusqu’ici, on a effectué des prévisions à la fois prudentes et qui s’avéraient exactes ensuite, que cela devrait se situer aux alentours de 1,5 %.

Stabilité du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, là on pense qu’on est à un niveau que d’autres communes commencent, qui elles sont contributrices, à devenir à considérer comme difficilement supportable. Donc, il paraît qu’on a atteint un peu une limite à ce niveau-là sur ce qu’on appelle la péréquation.

Ce que je vous ai indiqué, il y aura une prise en charge à la deuxième vague de dégrèvement de la taxe d’habitation et nous vous proposerons de diminuer le taux de la taxe foncière de 1 % pour faire passer son taux à 29,28 %.

Pourquoi cette proposition ? Justement précisément à cause de ce que je viens de dire. C’est-à-dire que le fait que la taxe d’habitation disparaisse, pour moi, cela me pose une question, c’est la participation des habitants au financement des services publics.

Je ne dis pas que la taxe d’habitation était juste, qu’elle avait toutes les qualités de la terre, je pense qu’on pouvait envisager et d’ailleurs, cela avait été une piste pendant de nombreuses années par les services fiscaux. On pouvait envisager de la modifier, de la transformer pour qu’elle soit plus acceptable et qu’elle soit mieux répartie. D’ailleurs, il y a déjà un certain nombre de dispositifs qui font que – vous le savez – la taxe d’habitation plafonnait en fonction du revenu et qu’il y avait des mécanismes d’allègement de cette taxe d’habitation. Ce n’est pas la voie qui a été retenue, c’est une voie beaucoup plus massive qui pose quand même un problème, c’est que grosso modo dans notre ville, si on raisonne tout à fait simplement : une fois que la taxe d’habitation a disparu, nous aurons à peu près bon an, mal an, environ 50 % des contribuables qui ne contribueront plus au travers de l’impôt, au financement de l’ensemble des services.

Ce n’est pas pour dire qu’il faut absolument payer, après tout, le fait de payer moins d’impôt, c’est plutôt une bonne chose. La seule chose, c’est qu’il ne faut pas se leurrer. D’ailleurs certains, peut-être, parmi ceux qui ont manifesté, s’en sont rendu compte, c’est qu’au fond, on a un gigantesque jeu de bonneteau, c’est-à-dire qu’on fait glisser certaines des ressources de l’Etat sur d’autres taxes qui sont peut-être moins ressenties au moins pendant un temps par un certain nombre de personnes qui s’en acquittent et puis un jour où on atteint un peu la limite du système et où les gens disent : attendez, ce n’est pas le tout de nous dire qu’on paie moins un truc. Globalement, on en paie quand même beaucoup.

Donc, on est à cette croisée des chemins et moi, je considère qu’il est aussi de notre responsabilité, je l’ai fait au travers des personnes que j’ai pu consulter sur le sujet et qui m’ont demandé un avis, j’ai dit que cela ne me semblait pas être un bon système que de faire reposer l’ensemble de la fiscalité locale – au sens des taxes classiques – sur la taxe foncière. Cela ne me semblait pas être de bonne pratique.

Je rappelle que cela est de notoriété publique à Dammarie-lès-Lys, c'est qu'un certain nombre de personnes qui sont propriétaires ne sont pas pour autant des personnes riches et que de ce fait-là, quand on leur explique que du fait qu'elles sont propriétaires, elles doivent être les seules à contribuer à cet effort, parfois elles ont un peu de mal à comprendre et en tout cas, ce que je retiens de tout cela, c'est que cela n'est pas en faveur de la cohésion territoriale.

C'est pour cela que nous vous proposerons cette baisse de la taxe foncière, qui n'est pas à l'aune de ce que l'on pourrait souhaiter pour la baisse de la taxe foncière puisque je rappelle qu'elle est à des montants significativement élevés à Dammarie-lès-Lys mais c'est un signe et puis c'est peut-être le début si nous continuons à être prudents et habiles dans notre gestion, de se dire qu'on a une piste pour, progressivement, baisser aussi cette taxe-là mais cela, c'est l'avenir qui nous le dira.

Toujours est-il que l'évolution des produits fiscaux qui est prévue vous est présentée là et vous voyez que le poids du foncier bâti est extrêmement important dans la fiscalité locale. Pour être complètement clair, on avait choisi par le passé de plutôt baisser la taxe d'habitation, donc il n'y a pas un changement de vue ou de philosophie, c'est juste qu'à cette époque-là, il était légitime de baisser plutôt la taxe que tout le monde payait plutôt qu'uniquement la taxe foncière. Là maintenant puisqu'il n'y a plus que la taxe foncière qui est à disposition, c'est celle-là qu'on baisse puisque l'autre est compensé par l'Etat. Ce serait un peu dommage de choisir de baisser la taxe d'habitation maintenant puisque le produit compensé par l'Etat serait inférieur l'année suivante. Voilà.

Donc, les charges de fonctionnement qui sont à mettre en face des ressources, l'augmentation des charges courantes de fonctionnement de 2018 a été modérée puisqu'on se situe à 1 %. Les efforts seront poursuivis en 2019, une pratique un peu constante. Je tiens une nouvelle fois à saluer les services qui se plient toujours à l'exercice avec une excellente bonne volonté, je dois dire. Au début, on affiche peut-être un peu certaines ambitions mais c'est légitime et puis après on se remet un peu d'embrouille puisque la contrainte passe par là. Donc, je remercie en particulier mais pas seulement le directeur général des services et la directrice des finances pour le travail qui est fait pour pouvoir vous proposer et constater ces chiffres-là.

Qu'est-ce qu'on va faire pour essayer de limiter nos dépenses ? Continuer à rationaliser les espaces verts. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas quand on dit rationaliser de supprimer des espaces verts, il s'agit juste, à certains endroits, de considérer que des tout petits éléments d'espace vert n'apportent peut-être pas une immense satisfaction au regard de l'effort d'entretien qu'ils demandent. Donc, il y a tout cet effort qui est produit par les services sur la ville et qui consiste aussi à se dire, c'est qu'on a des parcs et donc une partie de notre verdure, de notre richesse est là-dedans.

Les efforts ensuite sont des efforts de mutualisation des achats, dématérialisation. L'optimisation de l'éclairage public, cela est un poste significatif. Vous avez pu constater mais il n'y a eu aucune remarque d'ailleurs sur le sujet, que le rond-point de Leclerc, par exemple, n'est plus éclairé la nuit. On s'en faisait un peu – je vais dire – pas un

monde mais enfin, on se disait qu'il y aura peut-être des difficultés. En fait, on touche du bois puisqu'il n'y a pas eu d'accident et donc je ne souhaite pas qu'il y en ait mais apparemment, c'est quelque chose qui n'a pas posé de problèmes à qui que ce soit puisqu'on n'a pas enregistré de remarque particulière à ce sujet-là.

Bien sûr, la poursuite des travaux d'isolation, changement de fenêtres et puis, la poursuite du raccordement à la géothermie des bâtiments communaux puisque l'installation de géothermie existe et que c'est une manière de maîtriser également à terme les dépenses à ce niveau-là. Pour autant, nous poursuivons nos efforts pour augmenter l'offre de service à la population.

Les ressources humaines, nous prévoyons en 2018 une augmentation de 2,6 % du personnel, à la fois par intégration des personnels, le classique GVT mais également – je crois qu'on en reparle un peu après – l'augmentation des cotisations sociales, cela n'est pas du fait de la collectivité mais les actions aussi en faveur des agents communaux. Je pense à la mise en place de la mutuelle et puis du régime de prévention qui, évidemment, monte en puissance au fur et à mesure qu'il y a des adhérents.

Un sujet sur lequel on n'a pas eu trop le choix, c'est l'externalisation de la médecine du travail et donc, on a à ce niveau-là une charge qui augmente puisque, sans doute, difficulté de trouver des médecins et donc, on a l'obligation, enfin l'obligation en matière de médecine du travail mais on est obligé d'avoir recours à des prestataires de services.

Pour 2019 et pour les années suivantes, nous vous proposons un effort de stabilisation de la masse salariale et la mise en œuvre d'un nouveau plan de formation et puis, vous le verrez, valorisation du travail des agents avec des opérations de promotion interne et d'avancement qui ont été importantes cette année puisqu'on a procédé à 80 modifications de grade, etc. donc, c'est quand même significatif.

La continuité de l'offre pour la petite enfance, vous savez que la crèche Jacqueline Bonjean était ouverte, la maison de la petite enfance également mais là, c'est sur une année complète, donc évidemment il y a à prévoir la dépense totale.

L'accès de la ludothèque à toutes les assistantes maternelles agréées par la ville, la ludothèque va se mettre en place, donc un espace petite enfance.

L'agrandissement du centre de loisirs du Bois-du Lys et la mise en place de l'école multisports du mercredi matin, cela est une double démarche à la fois de répondre à la demande. Alors, peut-être pas à la totalité de la demande sur tous les temps mais en tout cas, c'est une augmentation de l'offre et puis, l'école multisports du mercredi matin. Là, je ne reviens pas sur les errements concernant le temps scolaire qui a évolué au fil du temps depuis que nous sommes élus.

L'accès à la culture plus important, vous savez, c'est vrai aussi pour l'antenne du CSE dont nous allons maintenir des permanences à l'espace Gérard Philippe malgré la réouverture de Schweitzer.

Pour la médiathèque, la même chose puisque maintien d'une offre au château des Bouillants puisque nous avons constaté du fait de la fermeture de l'espace Schweitzer que la fréquentation de l'autre côté, au niveau des Bouillants, s'était développé et qu'il y a des gens qu'on n'avait pas touchés précédemment et qui se trouvaient être demandeurs.

J'en profite pour saluer l'ouverture de la médiathèque, l'ouverture progressive de Schweitzer. L'espace médiathèque, c'est vraiment un très très bel espace. Ça l'était déjà mais là, c'est vraiment un très bel espace, très ouvert, très lumineux et je trouve que c'est vraiment un endroit intéressant. J'y suis allé écouter un peu le Club Philo l'autre jour et la salle est très agréable, très lumineux. J'invite tout le monde à y aller, à le fréquenter. Cela va se mettre en place progressivement avec toutes les associations qui vont progressivement le réintégrer au fur et à mesure de la finition d'un certain nombre de salles qui restent encore à terminer du point de vue des équipements internes.

Pour les démarches administratives, il y a une mise en place d'une borne interactive au centre administratif. Nous souhaitons renforcer l'accueil et la prise de rendez-vous à distance mais plus généralement la mise en place d'outils informatiques pour faciliter les démarches.

Pour les associations évidemment, le développement centralisé de leurs actions au sein de la maison des associations, autrement dit de l'espace Schweitzer dont je vous parlais à l'instant et puis, l'accueil de proximité en cours d'achèvement au bord de Seine avec la mise en place des espaces plus dédiés aux associations nautiques.

L'épargne reste, c'est un des éléments qu'on doit analyser et qu'analysent en particulier les banquiers quand ils regardent les éléments budgétaires d'une commune. Le taux d'épargne de la ville est supérieur à 16 %. On n'aime pas quand on est en-dessous de 10 % ; donc, il y a encore une marge de manœuvre.

2018 a été une année record pour la réalisation d'investissements puisqu'on se situe aux alentours de 19 millions, je crois.

Le financement, c'est à 54 % des ressources propres, donc cela est plutôt sain. Pour les années futures évidemment, il faudra arriver à maintenir ce taux d'épargne pour pouvoir se payer les nouveaux investissements que l'on envisage. Voilà.

Vous avez les chiffres classiques de l'épargne de gestion, l'épargne de gestion étant juste la différence entre les dépenses et les recettes, l'épargne brute et puis l'épargne nette c'est-à-dire ce que l'on peut mobiliser pour financer ces investissements.

La dette, cette année, on est dans une situation particulière puisque nous avons emprunté pour faire l'acquisition du pôle de l'Ermitage, pour la clinique de l'Ermitage, vous savez que c'est un emprunt de court terme puisque l'optique, c'est à la fois de réaliser une maison médicale et puis de recéder le reste de l'emprise foncière.

Evidemment, il y a un pic de dette cette année mais on peut considérer que sous deux ans, une bonne partie de cette montée de la dette disparaîtra du fait de la revente de ces emprises foncières et a priori, on devrait se situer à un bon niveau dans la cession.

Donc, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 est de 26 133 374 €.

Sur 2019, nous devrions encore bénéficier de bonnes conditions de crédits puisque, je ne vais pas dire qu'on se bat pour nous prêter mais presque ; en tout cas, quand on demande, on n'a pas de difficulté à trouver.

Nous aurons évidemment un recours à l'emprunt plus important au prorata des investissements qui sont à faire mais vous voyez que l'encours de dette par habitant se situe à un niveau tout à fait acceptable et avec une capacité d'endettement qui se situera aux alentours de cinq, six années, ce qui n'est pas beaucoup comparativement aux communes de même strate et aux communes voisines ; mais à chaque fois que je dis cela, ne vise personne évidemment.

Au niveau des investissements, vous avez vu, enfin c'est de notoriété publique et ce n'est pas difficile à constater que des aménagements importants dans le centre-ville et en particulier juste derrière ce bâtiment – ou en face de moi puisque je suis dans ce sens-là – se réalisent. Nous envisageons un programme de voirie important qui est en train d'être finalisé, que nous vous présenterons au moment du budget.

En ce qui concerne l'aménagement urbain, nous allons travailler et finaliser un projet sur les liaisons bus au niveau du parc de l'Abbaye pour pouvoir à la fois éclairer mieux la traversée du parc et pouvoir permettre sa traversée en mode doux, c'est-à-dire piste cyclable avant tout puisque là-dessus, nous avons l'aval de Melun Val-de-Seine, de nouvelles aires de jeux, des espaces publics dans le cadre en particulier des réalisations qui se font là, mais aussi sur le parc de l'Abbaye.

L'offre de santé, je l'ai déjà évoqué, c'est la construction d'un pôle santé qui va débiter dès que les études auront été faites sur le sujet, mais on a bien avancé et on a de plus en plus de médecins qui souhaitent rejoindre ce pôle-là et le pôle existant qu'on a gardé évidemment pour permettre la transition puisque cela aurait été compliqué de garder les médecins ou les professionnels de santé et ils sont restés là s'il n'y avait pas eu un espace pour pouvoir assurer leur exercice.

Ce que nous prévoyons pour les écoles, nous allons terminer l'isolation du groupe de Seynes. Une partie a été faite cette année mais il ne faut pas s'arrêter en bon chemin.

Les dédoublements des classes, c'est une opération qui continue et on passe au niveau supérieur, c'est-à-dire après les CP, les CE1. Cela est annoncé. On déplore toujours que nous soyons chargés de financer au fond des mesures, même si on trouve qu'elles vont dans le bon sens de dédoubler les classes, que ce soit les collectivités qui sont à financer ; une mesure au fond qui est décidée au plus haut niveau.

La construction du réfectoire Tessan et puis le lancement d'études pour un nouveau groupe scolaire puisqu'au regard de ce que le PLU va nous permettre tout doucement de

réaliser – n'est-ce pas M. BLANCHON ? N'est-ce pas Mme ZINEDDAINE ? – il faut envisager la réalisation d'un nouveau groupe scolaire. Là, c'étaient nos projections, etc. donc on entre dans cette démarche. Il faut financer les études à ce stade-là.

Création d'espaces de rangement, d'économie énergétique, en particulier dans les gymnases et il faut souligner l'action, en tout cas le financement de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine puisqu'il y a tout un programme d'aides aux communes qui modernisent leurs équipements sportifs. Puis, la poursuite de tout ce qui touche à la vidéoprotection puisque là, il n'y a pas de raison de ne pas continuer ce qui fonctionne bien et qui donne des résultats et d'en améliorer autant que faire se peut le fonctionnement puisqu'il faut toujours procéder d'une logique d'amélioration, n'est-ce pas M. SAUSSAC ?

Je vous propose de parler rapidement de l'espace Pierre Bachelet. Nous vous présenterons des éléments plus comptables au moment du budget et peut-être simplement parler des perspectives.

La commercialisation, l'année dernière, a été en diminution parce que deux gros événements ont fait défaut en dernière minute. Ce sont des recettes évidemment qui ne sont pas venues, il n'y a eu que des encaissements partiels.

Ce que l'on souhaite et on s'en est rendu compte en particulier lors peut-être des dernières manifestations, c'est de proposer des jauges différentes pour l'espace Pierre Bachelet lui-même.

Jusqu'ici, on s'était dit mais au fond, on va avant tout rechercher des salons et puis mobiliser les deux espaces de salle, la deuxième salle de l'EPB et puis l'EPB lui-même. Cela donne des résultats. Il y a des bonnes fréquentations là-dessus mais on cherche toujours à améliorer un peu la palette. Donc, on peut arriver à limiter la jauge de l'EPB, alors pas dans le sens de la profondeur puisque là, c'est vraiment le déploiement des gradins qui permet de réaliser cela, mais simplement d'un point de vue éclairage et d'un point de vue, je dirais, cloisonnement temporaire de rendre certaines parties indisponibles mais pour autant, de pouvoir accueillir, par exemple, des associations à caractère régional qui font leur séminaire annuel, des congrès ou des réunions de professions libérales à caractère régional. Là, il y a des pistes qu'il faut pouvoir donner. Donc, on vous présentera aussi dans ce cadre progressivement une nouvelle tarification pour des parties d'EPB, si je peux m'exprimer ainsi.

J'en profite d'ailleurs pour saluer ce qui a été fait lors de l'hommage à Didier LOCKWOOD puisque vous avez pu constater que seule une partie de la salle était utilisée, là en profondeur aussi, mais qu'on aurait très bien pu concevoir que – en fonction de la fréquentation, bien sûr – seule une partie du carré devant soit utilisée et cela peut convenir aussi à certaines demandes. Autrement dit, c'est d'élargir la possibilité de ce que les personnes qui sont responsables et qui font d'ailleurs un excellent boulot puisque l'EPB commence à être connu un peu partout mais de lui permettre de s'adapter à certaines situations. Pour cela, il faut évidemment puisque,

c'est un SPIC, il faut que l'on donne les autorisations nécessaires et on vous proposera aussi une grille tarifaire adaptée. Voilà.

C'est ce que j'ai développé précédemment, c'est-à-dire plutôt le tourisme d'affaires ou en tout cas, les séminaires et les séminaires-ateliers avec des manifestations de plus petit format. Pour 2019, il y a 80 jours d'exploitation d'ores et déjà prévus et si on s'adresse à d'autres cibles d'importance moindre, il y aura très certainement des réservations, on peut dire moins longtemps à l'avance parce que plus la jauge est petite et moins la réservation se fait à l'avance. Donc, cela nous a semblé être un élément intéressant et en tout cas des perspectives pour l'espace Pierre Bachelet.

Voilà ce que je puis vous dire en matière de prospectives budgétaires et évidemment, puisqu'il s'agit d'un débat, le débat est ouvert. M. BENOIST.

M. BENOIST : Oui, je vais partir du contexte général sur la volonté de l'Etat de réduire le montant global des impôts et donc des dépenses de l'Etat, à savoir sur quel secteur on va s'acharner à baisser le nombre de fonctionnaires, est-ce que ce sera dans le domaine de la santé, la police, les services publics plus généralement.

Je crois que la grande question, c'est surtout de revoir une justice fiscale, à savoir d'abord étaler ou augmenter le nombre de tranches sur les particuliers et puis revoir aussi tout ce qui touche aux entreprises. On l'a vu hier avec la banque UBS qui a été condamnée à une amende de 3,7 milliards d'euros, comme coupable de blanchiment aggravé de fraudes fiscales et de démarchages bancaires illégaux.

Il y a une autre affaire aussi qui concerne Google-France qui a été dénoncé le mois dernier, qui utilise le mécanisme du sandwich hollandais, qui permet à cette entreprise qui fait des bénéfices sur la France de transférer via les Pays-Bas, puis via vers les Bermudes 19,9 milliards qui échappent et puis, plus globalement l'évasion fiscale qui est estimée à au moins 100 milliard d'euros. On voit que les recettes sont là.

Ce qu'on peut regretter c'est qu'à chaque fois, c'est la presse qui réalise des investigations et qui le porte à la connaissance du public et qui oblige ensuite l'Etat et la justice à œuvrer ; là encore, l'Etat pourra éviter de se rendre complice de ces évasions fiscales, tous ces flux sont connus. Dès 2012 d'ailleurs, il y avait un sénateur et puis un parlementaire qui avaient proposé 59 mesures permettant d'éviter ces phénomènes de transferts illégaux, d'ailleurs cela avait été adopté en commission des finances à l'unanimité. Depuis, on attend toujours que cela passe devant l'Assemblée pour avoir un texte législatif, ce qui permettrait du coup pour le moins que l'Etat abonde de nouveau la dotation globale de financement pour les villes parce que si nous Dammariens, nous pouvons constater qu'il y a une stabilité à travers la DGF, pour d'autres communes et en particulier certaines petites communes où en l'espace de quelques années, c'est quasiment 50 % de dotations qui ont été enlevées.

Donc là aussi nous, nous bénéficions de cette péréquation nationale ; d'autres communes ne l'obtiennent pas. Puis après, plus globalement sur les projets, je vais juste m'attarder sur celui de la restructuration du centre-ville. En six heures cumulées, nous

avons fait signer une pétition pour que la ville renonce à construire ces trois immeubles sur le marché. On a obtenu un peu moins de 400 signatures. On voulait porter à votre connaissance que ce projet n'est pas porté par les Dammariens. Puis, cela permettrait de développer d'autres projets par ailleurs estimant que celui-ci est coûteux et inutile.

Voilà. Je vous remercie.

M. BATAIL : Si je peux me permettre sur les considérations nationales, on peut vous rejoindre sur un certain nombre de choses. Néanmoins, je crois qu'il faut quand même ne pas perdre de vue, vous savez que nous sommes les champions toutes catégories en matière de fiscalité. C'est de notoriété publique, il n'y a pas que la presse qui le dit, les gens de tout bord qui le disent aussi. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas payer ses impôts et que ne doivent pas être poursuivis ceux qui imaginent des stratagèmes.

Mais on sait aussi que lorsque la pression est forte, très forte, cela conduit peut-être à encore plus d'inventivités au niveau des systèmes pour essayer ou tenter d'échapper, alors je n'ai pas de jugement particulier sur cette question-là mais on peut se dire quand même qu'il peut y avoir aussi à ce sujet-là et qu'un bel objectif pourrait être de se situer dans une moyenne, mais puisqu'il va être question bientôt d'Europe, c'est vrai qu'on peut déplorer aussi que l'attractivité pour certains groupes, certaines sociétés se fassent aussi uniquement et avant tout sur des questions fiscales et quand le gap est trop important, cela devient une question importante. Quand le gap n'est pas important comme du temps de la taxe professionnelle, ce n'était pas forcément toujours un élément important dans la décision d'implantation et des acteurs économiques. Mais je pense que chez nous, il y a quand même un sujet à ce niveau-là et moi, je me contenterais de dire cela et je pense qu'un objectif quel qu'il soit de baisser le niveau de fiscalité ou en tout cas de prélèvement. Je sais bien que certains n'aiment pas qu'on parle de charges mais globalement quand même, il s'agit à un moment donné d'une personne qui supporte le montant ; on appelle cela une charge ou on se dit que c'est un financement d'autre service mais quoi qu'il en soit, cela peut être perçu aussi comme un élément de concurrence défavorable.

Pour ce qui concerne le centre-ville, je veux bien examiner votre pétition. Elle s'attache quand même tout d'abord à un élément particulier. Je ne suis pas convaincu qu'on en soit toujours à trois blocs tels que vous les avez évoqués. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus modéré qui correspond à une organisation différente de la ville puisque laisser un espace vide en entrée de ville aussi, c'est quelque chose qui est compliqué.

Moi, je maintiens et je le maintiendrai toujours, c'est que quand on se place du côté de l'Ermitage et qu'on regarde la halle du marché, franchement d'un point de vue architectural, je pense qu'on peut essayer de faire mieux quelle que soit la destination du bâtiment. Cela peut être un objectif en soi et puis, une nouvelle fois, je pense que lorsqu'on veut que des commerces fonctionnent, que des activités fonctionnent, il faut aussi qu'à proximité, il y ait des personnes susceptibles de les utiliser. La réalisation en plus de la résidence intergénérationnelle de quelques logements – François pourra sans doute vous dire cela un peu mieux dans les abaques qu'on se fixe – moi, cela ne me

semble pas quelque chose d'aberrant pour un centre-ville, d'une ville de 20 et quelques milles habitants. Je ne pense pas que nous ayons une densification absolument rocambolesque.

Je pense, en revanche, que le pli a déjà été pris bien avant nous. Que je sache, nous ne sommes pas collectivement ni vous d'ailleurs mais peut-être certains de vos prédécesseurs, responsables d'une bonne partie de la densification de notre ville. Je fais référence à la tour des fontaines du Lys, je fais référence à la Plaine du Lys. En matière de densité d'urbanisation, je pense que ce sera difficile de faire plus. Donc, il faut quand même à un moment donné aussi un peu raison garder et peut-être se garder d'oublier les bienfaits du passé, si je peux m'exprimer de la sorte. Voilà.

Je rappelle qu'en la matière, nous avons su aussi à un moment dédensifier quand il s'est agi, par exemple, de la barre du Moulin. J'entends les choses mais je veux juste qu'on reste à peu près modéré dans ce que l'on dit et qu'on ne fantasme pas non plus sur un certain nombre de choses. Mais je suis à la disposition de tous ceux qui le souhaitent pour discuter de tout cela.

Moi, je suis parti du principe qu'il fallait que, pour que nos commerces, pour que les activités qui souhaitent persister en centre-ville, et je pense que ce n'est même pas un pari sur l'avenir, c'est juste ce que cela va devenir, c'est-à-dire que les consommateurs vont revenir sur des commerces de proximité parce que contrainte économique, parce que autre façon de faire et parce qu'il suffit d'écouter ceux qui sont plus jeunes que nous. Je pense qu'il y a une réelle volonté à ce niveau-là.

Il y a une certaine logique à faire tout cela, c'est-à-dire que si on veut conforter les espaces de cœur de ville, c'est-à-dire la place, etc. et puis il faut quand même qu'il y ait un peu de circulation autour parce qu'il faut quand même que tout cela soit desservi et rayé, donc cela conduit à la modification des plans de rue et à l'aménagement de cette nouvelle rue. Puis comme on déplace les activités de marché pour les recentraliser, à ce moment-là, il faut imaginer un devenir pour cet espace. Il me semble qu'en cœur de ville, ce n'est pas aberrant de concevoir... combien de logements, François ? Vas-y !

M. BLANCHON : Oui, M. le Maire. Je promets de répondre au nombre de logements mais en préambule, je voulais vous demander de m'excuser pour ce retard, j'étais en conseil d'école lors duquel d'ailleurs M. le Maire, l'action de la ville a encore été saluée par les parents d'élèves et les enseignants.

M. BENOIST, je suis un peu atterré de ce que je viens d'entendre. Atterré, pourquoi ? Parce que vous me dites que vous avez fait signer une pétition contre trois immeubles en cœur de ville. Formidable. Magnifique. Mais moi, je peux vous en faire signer 20 000 personnes pour des trucs comme cela.

M. BENOIST, vous m'avez habitué à une honnêteté intellectuelle, une rigueur et une déontologie que je respecte énormément mais là, on peut faire n'importe quoi avec des pétitions. Est-ce que vous savez ce que vous avez fait signer ? Est-ce que vous connaissez le projet ?

Dès qu'on discute avec les gens dans la rue, dès qu'on leur explique le projet, alors peut-être notre tort est-il de ne pas bien exposer le projet mais dès qu'on discute avec les gens du projet, en général, ils finissent par adhérer. Ces immeubles, ce n'est pas la tour des fontaines du Lys que je sache. Ces immeubles, c'est simplement qu'aujourd'hui, on a un espace qui est vide, qu'il est plein de vide pendant six jours par semaine. Plein de vide, du parking, des voitures... Certains me diraient : encore des voitures, ça pollue, c'est dégoûtant. C'est cela qu'on a aujourd'hui, alors que demain, notre idée c'est de dire que sans ces immeubles, sans ces quelques logements en plus, on perd une zone de chalandise, on perd des gens qui sont potentiellement amenés à venir vers nos commerces. Ce projet, il est pour faire redynamiser le centre-ville. Il faut qu'on adhère tous autour de ce projet-là parce que ce que vous me dites qui me choque énormément, c'est quand vous dites que c'est coûteux et là, je m'inscris en faux. La vente de ce foncier est une petite recette qui nous permettra justement de payer les travaux. C'est exactement l'inverse que de mettre de l'argent public sur une affaire comme cela.

Donc là, je pense qu'il faut qu'on réagisse, nous, qu'on vous invite à rediscuter, qu'on se voie autour d'une table, qu'on vous réexpose d'autres projets parce que je sais que vous n'êtes pas malhonnête intellectuellement mais là, il faut vraiment qu'on mette les choses ensemble sur la table, qu'on en discute, qu'on regarde le projet, qu'on vous explique notre philosophie et je suis convaincu qu'empreint d'un grand pragmatisme, vous ne pourriez pas ne pas y adhérer. Merci.

Pardon, M. le Maire, nombre de logements, une quarantaine à tout casser.

M. BENOIST : Mais quand vous nous avez présenté le projet, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, il y avait trois immeubles et effectivement ce n'était pas les tours Montparnasse qui étaient suggérées sur cet espace.

Sur les prédécesseurs, Plaine du Lys répondait à un besoin. Là, je ne sais pas si cela répond à un besoin et puis, plus globalement sur la France qui serait la championne du monde de la fiscalité, il y a une chose qui est assez étonnante, c'est qu'on aime bien mélanger justement la fiscalité avec les cotisations sociales. Effectivement, si on devait s'attacher à avoir la même pratique en termes de réponses à des besoins sur des financements avec d'autres pays, on serait étonné des montants globaux et on ne serait pas forcément les champions du monde si on faisait ces additions. Voilà.

En tout cas, en termes de besoins, je ne vois pas ; j'avais cru comprendre que le souci, c'était de retirer la voiture du cœur de ville. En ajoutant une route, j'ai l'impression qu'on ajoute des véhicules...

M. BATTAIL : Non, vous ajoutez des voitures quand les gens achètent de voitures et s'en servent. La route, elle existe une fois qu'il y a les voitures, enfin c'est l'éternelle histoire de la poule et de l'œuf. Là, de quoi s'agit-il ?

Je pense que là-dessus on peut avoir une analyse qui soit un peu la même, on a beaucoup discuté aussi avec des urbanistes avant de s'imprégner un peu de cela. On est arrivé à une conclusion : premièrement, c'est d'avoir un objectif relativement modeste,

c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de créer un centre-ville et en se disant cela va devenir, je ne sais pas moi, la rue de la Guerre comme à Paris, cela pourrait être un bel objectif mais je pense qu'il faut aussi rester raisonnable, on ne sera pas dans cette configuration-là.

En revanche, on voit bien qu'il faut essayer de bénéficier de toutes les synergies entre les différents acteurs qui veulent ou qui voudront se situer à cet endroit-là. Moi, cela me semble intelligent et cela m'a été confirmé par des gens plus qualifiés que moi, de vouloir renforcer la commercialité en adjoignant les forces du marché au sens espace forain, à celles des commerçants plus sédentaires, c'est ce qu'on nous a toujours dit. Je crois qu'il n'y a pas de contestation là-dessus.

A partir du moment où on veut faire cela et je trouve que cela a du sens et que l'on rassemble et qu'on essaie de refaire une sorte de petit cœur de ville, peut-être pour se régénérer et ensuite semer un peu autour mais cela, l'avenir nous le dira. Je pense qu'ensuite, les contraintes découlent d'elles-mêmes.

Nous avons également à réaménager les espaces publics. Qui peut me dire que le trottoir qui est situé juste en face est un trottoir acceptable et pas seulement pour les personnes à mobilité réduite ? C'est-à-dire que quand on passe sur le trottoir, on se demande si on ne va pas se faire écraser. Je pense que cela, c'est un objectif également. Cela met de la contrainte à ce moment-là sur la voie, cela veut dire que des voies doivent passer, ce n'est pas la seule à sens unique parce que, quand on refait une voirie, on y adjoint un trottoir de 1,40 m, on y adjoint éventuellement une piste cyclable et puis, il faut quand même laisser passer un peu les véhicules même si on ne les aime pas, même si on a d'autres souhaits, mais ils sont là et ils existent encore pour un moment d'autant que s'ils deviennent électriques, à la vitesse à laquelle on nous l'annonce, ils seront beaucoup moins polluants. Donc, il y aura un peu moins de justification à s'en débarrasser.

Par conséquent, la contrainte sur les voies découle de la première action que l'on veut mener et il faut bien que, si on a des voies en sens unique, les gens tournent, que le bouclage soit fait, donc la voie qui est située derrière et pour, en quelque sorte, ceinturer, entourer ce cœur de ville.

Dernier sujet, une fois que l'espace est libéré là-bas, qu'est-ce qu'on fait ? Alors il peut y avoir des tas d'options. Je crois qu'une option stade à cet endroit-là, ce n'est pas assez grand. Il nous a semblé que dans le cadre du développement d'un projet commerce, d'activités, ce n'était pas forcément complètement idiot ni singulièrement étrange de vouloir adjoindre un peu de population. Je rappelle que 40 logements, cela ne représente pas non plus l'affaire du siècle et cela peut être aussi un espace complémentaire pour aménager certains services en rez-de-chaussée et on a déjà des demandes à ce niveau-là. Voilà ce dont il s'agit.

Effectivement, c'est un chantier d'ampleur. Quand on le regarde – j'en conviens avec vous – on a décidé de le phaser pour nuire le moins possible avec le vieux principe de médecine qui consiste à dire d'abord ne pas nuire. On va reconstituer des espaces de

stationnement qui seront largement à la hauteur de ce qui existait avant et on aura à terme un espace plus convivial, plus perméable pour les piétons et pour les cycles puisque c'est ce que l'on recherche aussi. Je ne pense pas qu'on soit dans quelque chose de complètement aberrant, c'est juste un enchaînement logique de pensée.

Si je voulais juste compléter un peu, c'est de dire que beaucoup de villes ont fait et sont en train de faire la même chose pour leur cœur de village et leur centre-ville. On voit que cela devient un peu plus resserré, un peu plus piéton avec des espaces qui deviennent un peu plus communs. Là au fond, on a des espaces dont on ne sert pas suffisamment à mon sens, en tout cas, dont on ne tire pas le maximum. Voilà.

Effectivement, il y a des contraintes. Après, c'est à nous aussi d'aménager pour reconstituer toutes les fonctionnalités et tous les espaces. Ce matin, on examinait la façon dont on va reconstituer tout ce qui est la verdure puisque je sais que cela a ému un certain nombre de personnes, mais je crois que si on faisait le compte de ce qui reste comme espace vert sur la commune, on pourrait aussi se dire que l'action est quand même modérée au niveau de, j'espère, et surtout qu'on va les reconstituer à terme, donc pas de sujet là-dessus non plus.

M. LAOUITI, je crois que vous aviez demandé la parole.

M. LAOUITI : Je n'ai pas l'habitude d'intervenir sur des débats avec des notions nationale.

Je voulais juste rappeler quelques chiffres parce que parler des impôts, c'est populaire, mais il ne faut pas tomber non plus dans le populisme. Rappeler déjà que le premier impôt payé par tout le monde, c'est la TVA et non pas l'impôt sur le revenu ; que concernant l'impôt sur le revenu, 70 % de la charge globale est payée par 10 % des foyers fiscaux donc, parler des impôts sur le revenu, c'est facile ; 50 % des Français ne paient pas d'impôt sur le revenu.

Quand on parle d'évasion fiscale, il faut frapper une chose et on peut peut-être remercier le Gouvernement sur un point, c'est qu'il a fait sauter le verrou de Bercy en 2018 et c'est ce qui a été la principale cause...

Hors micro

M. LAOUITI : Verrou de Bercy de 2018, il date de mi-novembre.

Hors micro

M. LAOUITI : Non, pas pipeau.

[Prise de parole en même temps]

M. LAOUITI : On sort du sujet mais il faut être clair.

Juste par rapport à la pétition qui a été signée ce dimanche sur le marché, je voudrais faire remonter une information, c'est que beaucoup de personnes – je peux vous en

ramener beaucoup – qui ont signé cette pétition pensent que c'est la fin du marché. Ils n'ont pas compris le message parce que beaucoup de personnes qui habitent dans la Plaine du Lys n'ont pas assisté aux réunions publiques, n'ont pas compris qu'il allait y avoir un nouveau marché qui allait se présenter autre part. Là-dessus, il y a aussi des gens qui ont signé parce qu'ils pensaient qu'on allait fermer le marché.

M. BATTAIL : M. LAOUITI, si cela consiste à dire que quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage, je vous rejoins parfaitement sur ce sujet. Vous savez ce qu'on appelle les questions ouvertes ou les questions fermées et en fonction des éléments d'informations qu'on donne. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui est...

J'ai été frappé d'une chose, je trouve que c'est très significatif, lorsqu'un journaliste a interrogé le ministre du Budget en lui demandant quel était le montant des charges, cela regroupait à la fois les prélèvements, les aides, etc. Il a donné la réponse, il a dit qu'il y a 300 milliards d'euros de prélèvements qui sont faits à ce titre : charges sociales, etc.

Quand on lui a demandé combien il y a d'aides en France, c'est-à-dire comment tout cela est redistribué, il a dit tout bêtement : « Je ne le sais pas ». Je n'en fais aucun grief au ministre du Budget, je peux comprendre que sur ce sujet, c'est tellement lourd et compliqué que l'effort de rationalisation en la matière et les efforts budgétaires sur la question, je pense qu'on peut s'accorder pour se dire qu'on peut en faire un peu. Si on se fonde sur ce qui a été appliqué aux entreprises, c'est-à-dire les efforts de gestion qu'on leur a demandés au fil de temps, je pense en particulier aux 35 heures, c'est-à-dire progressivement de faire des efforts de gestion, elles l'ont fait. Je ne vois pas pourquoi – ce serait d'ailleurs toute la noblesse de l'action publique – qu'on ne s'attaque pas à ce sujet. Je suis persuadé qu'un peu partout, il y a des facteurs d'échelle ou des facteurs d'économie qu'on doit pouvoir trouver sans pour autant baisser autant qu'on nous le présente la qualité du service public parce que ce n'est pas un débat.

Il y a des tas de collectivités qui le font, pourquoi l'Etat ne se mettrait pas à le faire ? Cela me dépasse. Quand je vois le niveau de rémunération d'un certain nombre de corps constitués ou mal constitués et qu'on me présente cela, c'est vrai que sans être un gilet jaune, je me dis : « Là, il y a peut-être une petite source d'économie ». Vous savez, les petits ruisseaux font les grandes rivières. Je pense qu'en la matière, il faudrait quand même s'y atteler.

Je n'ai pas entendu d'ailleurs que de la part du Gouvernement, ce ne soit pas à un moment donné un objectif. Il va falloir juste travailler sur ces questions, c'est tout, c'est dit sans aucune animosité. J'espère que l'énergie sera là pour pouvoir s'y attaquer. En tout cas, c'est ce qu'on peut – je trouve – souhaiter à notre pays.

M. BENOIST.

M. BENOIST : C'était juste pour répondre à M. LAOUITI par rapport à la pétition. Je le rassure, les gens qui ont signé ont très bien compris que le marché serait déplacé, il ne serait plus couvert. Quant au verrou de Bercy, s'il avait réellement sauté parce que

là aussi, c'est un élément de langage, mais les recettes issues de ces flux financiers qui s'évadent, on devrait avoir les recettes en conséquence.

M. LAOUITI : En septembre 2018, il faut laisser le temps au Gouvernement, non ?

M. BENOIST : Mais tous ces flux sont connus. L'affaire Cahuzac malheureusement a permis de l'illustrer.

M. BATTAIL : Vous savez que le 27, il y a un grand débat qui est organisé. Je pense que c'est une occasion de s'exprimer sur toutes ces questions.

Je dirais simplement, pour revenir sur quelque chose qui a été dit, c'est qu'il ne fait pas bon de manger des sandwichs en Hollande, je fais référence à M. GAUNE qui est dans une geôle japonaise. Apparemment, il ne fait pas bon de manger des sandwichs en Hollande.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'expression ? M. ALIX.

M. ALIX : Bonsoir à tous, M. le Maire, mes chers collègues, je commencerais par m'excuser à mon tour pour mon retard dû à des circonstances professionnelles. Je suis ravi de participer à ce débat de qualité, même si j'espère pouvoir venir participer au suivant, public, le 27 février prochain. Je serais bref parce que malgré la qualité de ce document pour lequel les services doivent être vraiment remerciés, de grande qualité, un certain nombre d'éléments nous manquent encore pour pouvoir nous exprimer pleinement.

Je pense que nous reviendrons sur tous ces sujets lors du prochain conseil, probablement de manière plus éclairée mais quelques éléments néanmoins, notamment sur la politique d'investissement avec un satisfecit pour commencer, il y en aura peut-être d'autres, mais en tout cas, je vais en souligner un sur le choix qui a été fait de créer une traversée éclairée et cyclable du parc de l'Abbaye, c'est quelque chose qui nous semblait importante de longue date. Je suis ravi de voir qu'également, la majorité s'est saisie, mais je suis certain qu'elle en était consciente de ce sujet avec l'agglomération. Je pense que c'est vraiment important puisqu'il y a de plus en plus de transits à travers ce parc, donc qu'il puisse se faire de manière sécurisée et confortable, c'est une excellente nouvelle.

Puis, je reviendrais sur le sujet de la rénovation du centre-ville pour laquelle nous avons également quelques divergences de vue avec la majorité, mais sur d'autres champs peut-être car à nos yeux – pour être très court, nous y reviendrons sans doute dans d'autres débats – nous trouvons qu'il passe à côté de deux grands enjeux, le premier est le désenclavement. C'est vrai qu'on peut aimer le côté cosy resserré des centres-villes, mais nous avons plutôt le sentiment que le centre-ville souffre d'un manque de souffle d'air et qu'on aurait pu trouver peut-être des leviers pour lui permettre de s'ouvrir un peu plus sur le reste de la ville. C'est un premier point mais il peut être discuté, je conçois tout à fait que ma vision ne soit pas forcément partagée.

Le deuxième est l'ouverture aussi vers la Seine. Il y a un choix qui a été fait de conserver un bâtiment sur le bas de cette place. Il y avait un élément patrimonial qui devait rester, mais le bâtiment en lui-même peut-être aurait pu être retravaillé et supprimé de manière à ouvrir sur le parc, à ouvrir vers la Seine. Je sais que j'en ai parlé notamment avec M. BLANCHON, c'est un choix qui a été fait pour éviter l'écrasement des fontaines du Lys, en tout cas visuellement. Je ne le partage pas. Je pense que cela aurait été utile pour cette place de pouvoir s'ouvrir vers le parc un peu plus.

Ce sont des éléments que je sou mets au débat parce que le projet va continuer à vivre et à évoluer, peut-être qu'il pourrait être revu en son temps à l'aune de ces propositions que nous avons déjà soumises par le passé.

Plus généralement sur cette politique d'investissement, je vous avoue que nous avons assisté à une transition un peu étonnante ces dernières années, en tout cas ces deux dernières années. J'ai pu dire par le passé que la gestion des finances municipales était menée en bon père de famille. J'ai même utilisé le terme « pépère », il me semble une fois qui n'est pas très valorisant et je m'en excuse, mais c'était le sentiment que j'en avais.

Or, depuis maintenant quelques temps, on assiste à une accélération extrêmement remarquable, notamment à l'aune de cette acquisition à laquelle vous faisiez référence, M. le Maire, celle de la clinique à grands frais, on ne peut pas le nier et dans des délais extrêmement courts, la décision s'est faite très rapidement pour les raisons que vous avez évoquées, au grand bénéfice de son ancien propriétaire.

Là où je ne partage pas totalement votre optimisme, c'est que nous avons un résultat ou des conséquences sur l'encours de la dette, non négligeable. Nous verrons de quelle manière cette dette évolue aussi en 2019. On peut effectivement penser que dans les deux ans, elle va se résorber à l'aune des reventes des bâtiments, mais elle reste aujourd'hui pure hypothèse. En attendant, les bâtiments en question suscitent des coûts de fonctionnement relativement importants. Ce sont des grands bâtiments qu'il convient de maintenir en état justement pour essayer de se garantir des ventes les meilleures possibles dans le futur.

Je veux bien vous croire sur parole mais en l'état, le fait est que cette trajectoire reste tout de même à mesure relativement risquée. On pourrait dire qu'on est passé de l'atonie à l'hystérie, mais je vous l'avoue un peu à gros trait – vous m'en excuserez une nouvelle fois.

Hors micro

M. ALIX : Non, l'hystérie n'est pas une affection purement féminine. Je m'inscrirais en faux sur ce sujet. Il y a bien aussi des hystériques chez les hommes. J'en suis peut-être un à mon corps défendant, je ne sais pas, c'est ce que vous me répondrez peut-être.

Je conclurais rapidement pour dire que cette trajectoire nous semble relativement risquée, d'autant qu'elle ne se justifie pas par des éléments particulièrement florissants

en termes de fiscalité et même, on a plutôt un horizon qui n'est pas tout à fait stabilisé aujourd'hui. C'est à cette heure-là que vous choisissez, de manière extrêmement électoraliste, même si vous vous en défendez par tous types d'arguments, de baisser un peu la pression fiscale pour foncier. D'aucun y verra une mesure populaire, d'autres parleront de mesure populiste. Le fait est que nous verrons dans un an si ce choix que vous faites aujourd'hui est partagé par l'ensemble des Dammariens en cette période de défiance envers les stratégies un peu démagogiques. J'en doute personnellement mais l'avenir me donnera peut-être tort.

Je dirais juste un très rapide mot sur l'espace Pierre-Bachelet, équipement auquel on souhaite le meilleur évidemment, pour dire qu'il me semble tout de même que ses capacités aujourd'hui en termes de trésorerie se sont nettement contractées par rapport à il y a quelques temps où il y avait un bas de laine – si je puis dire – d'environ 300 000 €, on est aujourd'hui aux alentours de 100 000 €. Alors, rien d'inquiétant mais c'est quand même une situation qu'il convient d'observer avec attention, même si j'ai bien noté que les perspectives pour 2019 sont très intéressantes. Je vous remercie.

M. BATTAIL : Bien. Ecoutez, pépère s'est lâché, si je pouvais résumer.

Je ne sais pas trop quoi vous dire. Cela me fait plutôt sourire parce qu'après nous avoir dit vraiment qu'on ne faisait pas grand-chose, etc. il y a tout simplement le cycle logique de l'investissement. C'est-à-dire qu'en début de mandat, vous préparez un certain nombre d'investissements, il y a un moment, il voit le jour : une crèche, etc. il y a ces éléments. Il faut le temps de préparer les projets. En général, cela se met en œuvre dans la deuxième partie du mandat.

Vous pouvez regarder les courbes d'investissement de la ville de Dammarie-lès-Lys, au fil du temps, vous verrez que, hormis la période du programme de rénovation urbaine, on a toujours suivi ce cycle, c'est-à-dire que c'est le cycle d'investissement des collectivités locales et la nôtre n'a rien de particulier à ce niveau-là.

Plus sérieusement, sur l'endettement, je vous renvoie juste à un chiffre qui est la capacité de désendettement de la ville, c'est-à-dire que même quand on l'a fait passer à peine six années, on est largement en dessous de toutes les choses. Peut-être pépère se met-il à gravir la montagne ? Mais tout ce que l'on peut souhaiter est que ces investissements voient le jour.

Vous avez parlé de la clinique de l'Ermitage en disant qu'on avait avant tout fait la fortune du Dr MORVAN, pour ne pas le nommer. Je voudrais juste qu'un jour, vous alliez parler avec lui et avec ses collaborateurs, vous verriez qu'il ne persiste pas à m'appeler pépère et qu'il considère que je les ai plutôt spoliés dans ce qu'ils espéraient et qu'on a considérablement réduit les prétentions qu'il y avait à ce niveau.

On a contrarié d'ailleurs certains quand on a vu que la négociation, en fonction des contraintes urbanistiques, qu'on pouvait commencer à donner ou à envisager avec les promoteurs donnait lieu à la proposition d'un prix, on a obtenu encore moins, on était entre deux pépères – que le Dr MORVAN me passe l'expression – et on s'est tapé dans

la main parce qu'il y a eu un moment où il fallait faire l'affaire. Je rappelle qu'à ce niveau, notre objectif est la construction d'un pôle santé, c'est le guide de ce qui est fait. Pour cela, il fallait faire l'acquisition.

Pour ce qui est du coût de maintien des bâtiments, il y a toute une partie qui n'est pas utilisée et qui ne génère pas ou très peu de charge de fonctionnement. On est en train de voir pour essayer de faire réviser le montant de la taxe foncière, pendant le temps puisque c'est un bâtiment qui est voué à la démolition à terme, donc on est en train de regarder ces questions. Je ne parle que de ce que je connais, mais on est à peu près sûr de notre coup pour la vente. Vous aurez – je pense – de bonnes surprises prochainement sur cette question.

On ne s'est pas engagé de manière légère. Cela représente une partie significative des fonds qui sont mobilisés en cette période. J'ai plutôt tendance à me réjouir qu'on ait pu le faire et pour cela, il fallait passer par un moment de péripétie pour pouvoir se lancer le moment venu. Voilà ce que j'ai à vous dire, mais effectivement, on verra tous les chiffres au moment du budget.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, demandes d'intervention ? Je pense qu'on pourra considérer que débat large il y a eu.

Nous allons passer au point suivant. Le point suivant, c'est M. BOUKLOUCHE qui va nous parler du rapport 2019 sur l'égalité femmes/hommes. Vous savez que c'est un point qui accompagne le débat d'orientations budgétaires. Je ne sais pas pourquoi d'ailleurs c'est groupé avec le débat d'orientations budgétaires. Est-ce que les femmes et les hommes ont des manières différentes de faire des budgets ? Mais parfois, tout cela peut toucher à l'hystérie. C'est vrai. Allons-y.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- du débat sur les orientations budgétaires du budget principal et du budget annexe pour l'exercice 2019.

5. 2019-005 – Rapport 2019 sur l'égalité femmes/hommes

M. BOUKLOUCHE Slimane, Adjoint au Maire : Effectivement, depuis trois ans maintenant, je pense qu'on présente ce rapport égalité femmes/hommes et c'est important de le rappeler. Il est adossé à la présentation du document d'orientations budgétaires, il peut même rendre caduque la présentation du document d'orientations budgétaires si jamais il n'était pas présenté au moment du DOB.

Ce rapport d'égalité hommes/femmes est un rapport d'une importance capitale, si j'ose dire. Je ne suis pas pour le tout législatif, là en l'occurrence, je pense que le législateur a bien fait son travail pour nous contraindre à un moment donné, en tout cas pour les villes de plus de 20 000 habitants, à faire en sorte qu'un rapport égalité hommes/femmes soit présenté au moment du DOB.

Vous avez ce rapport qui vous est présenté, dont on a beaucoup échangé en commission Qualité de vie. On avait la présence aussi de notre DGS pour nous accompagner sur la question des ressources humaines. Rappeler qu'elle est mise en place depuis la loi 2014 et à travers un décret de 2015. Rappeler qu'elle prévoit deux volets dans ce contenu, ce rapport : le volet interne relatif à la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur ce dit territoire.

Vous avez un peu la manière dont est constitué ce rapport égalité hommes/femmes. Vous avez sept points particulièrement, ce sont :

- les effectifs globaux selon le sexe ;
- les recrutements de personnel ;
- les situations statutaires et la rémunération ;
- les avancements et promotions ;
- le nombre de femmes selon la filière ;
- les femmes et les fonctions d'encadrement intermédiaire et supérieur ;
- le temps de travail selon le sexe.

Je ne vais pas vous commenter l'ensemble des graphiques, simplement pour dire, je ne sais pas si les questions se glorifient ou quoi, mais plutôt de mettre en avant qu'à Dammarie-lès-Lys, cette disparité est faible puisqu'il y a une égalité sur la répartition des fonctions et sur la présence des hommes et des femmes, plutôt tenir ce qui est la symbolique de cette loi et de ce rapport, nous sensibiliser, nous élus, autour de cette table et les agents et la population sur ces thématiques éminemment importantes puisque dans notre pays, il reste des discriminations et des disparités sur la question de la femme, de sa place, de sa rémunération, des violences qu'elle subit.

On aura très prochainement la journée de la femme au mois de mars, donc, c'est aussi dans ce registre que s'inscrit cette loi. D'ailleurs, on fait partie, M. le Maire, suite aussi à la volonté de notre Maire d'être inscrit à l'association Hubertine Auclert depuis maintenant deux ans, qui nous accompagne à travers ses ressources et documentaires, qui a également mis en place un guide sur ce sujet, qui est aussi piloté par la présidente, également votre collègue à la Région, Mme BADRE.

Voilà grosso modo la philosophie de ce rapport. Si vous avez des questions plus beaucoup précises sur la question et la répartition des femmes et des hommes au sein de notre collectivité, je tenterais d'y répondre, M. le Maire.

M. BATTAIL : Merci, M. BOUKLOUCHE.

Je reviens sur ce que j'ai dit précédemment, c'est sans doute le meilleur moment pour présenter ce type de rapport au moment des orientations budgétaires, puisque c'est un des éléments de l'orientation et d'appréciation de la collectivité.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur ce rapport ? M. ALIX.

M. ALIX : Simplement quelques petites remarques sur ce rapport. Les données sont ma foi très intéressantes, mais la première remarque est comme c'est le cas notamment à l'Agglomération Melun Val-de-Seine, il pourrait s'intéresser peut-être à des statistiques, des objets au-delà du corps même du personnel municipal, parce que selon ce qui est indiqué dans le code général des collectivités territoriales, il pourrait aller sur toutes les situations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant au fonctionnement de la commune. Ce n'est pas uniquement et spécifiquement les agents de la ville. Je pense qu'aujourd'hui, en compilant des statistiques qui sont fournies par les structures étatiques, on pourrait avoir aussi une perspective un peu plus large au niveau de la situation et du rapport hommes/femmes au niveau de la commune. Cela pourrait être intéressant si on pouvait explorer des données en la matière, puis sur les projets et actions, de nature à influencer sur la situation. J'en note quelques-unes en fin de rapport, certaines ne semblent pas de nature à avoir un impact forcément sur cette situation hommes/femmes, même si pour le coup, elles ouvrent au-delà du champ des agents.

C'est intéressant, cela répond en partie à ce que je viens de proposer, mais sur les jobs d'été ou sur l'espace jeune, cela touche la jeunesse en général, mais pas forcément le rapport entre les garçons et les filles. Sur les établissements scolaires, c'est du ressort de l'Etat, même si la ville a sa part. En ce qui concerne les interventions au collègue Politzer, c'est ici la politique de la ville et donc l'agglomération est chef de file là-dessus. Il est vrai qu'au CCAS, des actions sont menées pour venir en soutien à des femmes en situation de précarité.

Mais ce serait intéressant d'aller un peu au-delà sur les actions. Je sais qu'elles sont plus nombreuses que cela sur la commune qui permettent et qui influent sur ces inégalités et qui tendent à les résorber. Merci.

M. BOUKLOUCHE : Sur le sujet et sur le fait qu'effectivement, vous avez raison, il n'y a pas d'exhaustivité dans la liste qui a été mise en dernière page sur la présentation et sur ce qui est mis sur le volet territorial concernant l'égalité hommes/femmes, puisque pour en avoir échangé avec les services, la liste est beaucoup plus longue.

On a tenté de recentrer et de mettre quelques éléments structurels qui ont jalonné sur cette année, mais surtout de reprendre la philosophie de la loi qui sur le premier point, d'avoir des éléments statistiques sur la question des ressources humaines de la collectivité, puisqu'on est quand même, dans certaines villes, le premier employeur des fois, donc de mettre en exergue cette thématique à travers les ressources humaines fait partie de la loi. Sur ce deuxième volet, quand je parlais du contenu du rapport, il y a l'aspect territorial que vous décrivez. Là, on pourrait être beaucoup plus exhaustif.

Mais encore une fois, pour parfaire ce rapport égalité hommes/femmes, il faudrait – et cela fait d'ailleurs partie dans le guide pratique qu'a édité l'association Hubertine Auclert – avoir un référent ou une personne dédiée spécifiquement sur la ville de Dammarie-lès-Lys. On pourrait imaginer un chargé de missions avec une action transversale auprès de tous les services et un rayonnement sur le territoire

spécifiquement sur ce sujet. Cela fait partie des pistes d'exploration que l'association Hubertine Auclert nous invite à explorer pour les collectivités que nous sommes.

M. BATAIL : Merci, M. BOUKLOUCHE. Il s'agit d'un rapport, nous prenons acte que le rapport a été exposé par M. BOUKLOUCHE.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- du rapport 2019 sur la situation de l'égalité femmes-hommes sur le territoire de Dammarie-les-Lys.

6. 2019-006 – Modification du tableau des effectifs

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Comme il vous est régulièrement demandé, là en l'occurrence, il s'agit de permettre le recrutement d'un chargé de communication et la création d'un poste d'attaché pour les missions d'adjoint au responsable du patrimoine bâti et responsable des ERP. Donc, nous devons modifier le tableau en conséquence.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie de l'unanimité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de la modification du tableau des effectifs.

7. 2019-007 – Convention d'accueil de collaborateurs bénévoles au sein des services de la ville

M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional : Des particuliers peuvent être amenés à apporter leur concours aux collectivités territoriales dans le cadre normal de leurs activités, de manifestations municipales, de situation d'urgence, etc. Ces personnes choisies par la collectivité ont alors le statut de collaborateurs bénévoles du service public, dès lors qu'en leur qualité de particulier, ils apportent une contribution effective et justifient un service public dans un but d'intérêt général.

Il paraît opportun de sécuriser juridiquement ces interventions par le biais de convention tant pour les intéressés que pour la collectivité. Les bénévoles peuvent en effet subir des dommages ou en causer à des tiers du fait de leur participation à ce

service. Ils doivent ainsi être protégés par la collectivité et bénéficier notamment d'une assurance responsabilité civile.

Il est donc proposé d'adopter une mesure qui nous permette d'encadrer ce type d'activité. Je vous rassure, il ne s'agit pas de recruter des gens à titre gratuit pour remplacer tous les employés municipaux. Je pense que d'ailleurs, on aurait du mal, mais je préfère le préciser. Il s'agit d'encadrer certaines situations et de permettre que chacun soit sécurisé du point de vue juridique.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie de cette unanimité.

Donc, départ de deux de nos collègues qui ne se désolidarisent pas de l'intérêt pour les travaux du Conseil municipal mais qui vont au Mée pour une réunion concernant le cinéma de plein air. Bonne soirée, je vous souhaite d'être à l'abri, quoi qu'il fasse plus doux, peut-être, on va vous installer dehors.

Le point suivant est l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine pour la réhabilitation des salles multisports. C'est M. THERAULAZ qui nous parle du sport.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de la convention d'accueil de collaborateurs bénévoles au sein des services de la ville.

8. 2019-008 – Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) pour la réhabilitation des salles multisports

M. THERAULAZ, Adjoint au Maire : Il y a le fonds de concours qui est dévolu à la rénovation des bâtiments sportifs. Il y avait eu une large analyse qui avait été faite sur tous les équipements sportifs des communes de l'agglomération. On a proposé les dossiers pour obtenir un fonds de concours à hauteur de 3 505 €, c'est-à-dire 50 % du montant des travaux qui toucheront l'isolation, l'aménagement de certaines structures de Jacques Anquetil, Jean Zay et de Cevert, puisque Cevert, on va aussi avoir un aménagement.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de solliciter l'attribution de ce fonds de concours au point de la CAMVS et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention précisant les conditions de versement, en sachant qu'on peut aussi introduire la notion de demander 30 % du financement avant la réalisation des travaux.

M. le Maire, si vous voulez bien le soumettre...

M. BATTAIL : Merci, M. THERAULAZ.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur ce dispositif intéressant qui nous vient de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine ?

Nous allons le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ? Décidemment, à l'unanimité, c'est-à-dire que les points éventuellement qui portent à débat, on ne vote pas dessus, c'est plus simple.

Les points suivants sont deux points qui sont un peu similaires, donc il y aura des votes séparés puisque ce sont deux délibérations mais peut-être une présentation commune. Merci, Mme PAGES.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de solliciter le versement propre à chaque opération à hauteur de :
 - o 75 000,00 € pour François Cevert ;
 - o 31 598,00 € pour l'extension Jacques Anquetil ;
 - o 50 999,50 € pour les travaux d'isolation Anquetil ;
 - o 147 700,00 € pour Jean Zay ;

Pour un montant total de 305 297,50 €.

- de s'engager à respecter le délai de trois ans à compter de la date de la délibération du conseil communautaire pour réaliser lesdits travaux ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec la CAMVS les conventions précisant les modalités de versement et les contreparties pour le versement de ces fonds de concours ;
- d'inscrire les dépenses correspondant aux travaux au budget communal.

9. 2019-009 – Transfert de la garantie d'emprunt de la société HLM LOGIREP à la société ADOMA pour la construction de 283 logements sociaux ilot Montenailles et Ilot Normandie

10. 2019-010 – Transfert de la garantie d'emprunt de la société HLM LOGIREP à la société ADOMA pour la construction de la résidence sociale et la pension de famille Montenailles ainsi que la résidence sociale Garcia Lorca

Mme PAGES, Conseillère Municipale : Il est proposé aux membres du Conseil municipal de réitérer la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts pour le montant initial pour la durée initiale et de suppléer éventuellement si c'est nécessaire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces deux délibérations qui sont les mêmes.

M. BATTAIL : Il s'agit d'un process logique puisqu'il y a un transfert des activités des uns vers les autres, donc, on appelle notre garantie de la même façon.

Y a-t-il des questions, demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie de cette nouvelle unanimité.

Nous avons voté la 2019-009 et je vais vous redemander la même chose pour la 2019-010. Je suppose que le vote est identique, il n'y a pas d'animosité contre ADOMA versus les autres ? Je vous remercie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- de réitérer sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant initial de 4 766 313 € consentis par la Caisse des dépôts et consignations à la société d'HLM LOGIREP et transférés à la société ADOMA ;
- de préciser les caractéristiques financières des prêts transférés dans l'annexe ci-après devant impérativement être jointe à la délibération de garantie ;
- d'accorder la garantie, pour la durée résiduelle totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société ADOMA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
- de s'engager pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts ;
- d'autoriser le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et les organismes ou, le cas

échéant, à tout acte constatant l'engagement de la commune aux emprunts visés à l'article 1^{er}.

11.2019-011 – Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine : engagement de la ville à réaliser les contrôles en assainissement des bâtiments communaux

M. PAIXAO, Adjoint au Maire : Je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine a la compétence de l'assainissement. Nous sommes donc sollicités pour faire des contrôles d'assainissement de nos bâtiments communaux, entre autres des inspections par caméra afin de bénéficier de subventions de la part de l'agence de l'eau ou du département qui peut aller jusqu'à 80 % des subventions dans le cadre du schéma directeur assainissement.

Dans ce cadre, il vous est proposé :

- d'approuver l'engagement de la ville de Dammarie-lès-Lys pour le démarrage des travaux de contrôle des réseaux d'assainissement de ces bâtiments communaux dès 2019 sur cinq années, soit jusqu'en 2023 ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant ;
- de solliciter les services de la CAMVS afin de mettre en place un groupement de commandes à destination de l'ensemble des communes intéressées pour effectuer les contrôles en assainissement des bâtiments communaux ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention du groupement de commandes et tous documents s'y rapportant.

M. BATTAIL : Merci, M. PAIXAO.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce point ? Je n'en vois pas.

Donc, on le met aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? NPPV ? Je vous remercie. C'est adopté à l'unanimité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- d'approuver l'engagement de la ville de Dammarie-lès-Lys pour le démarrage des travaux de contrôle des réseaux d'assainissement de ces bâtiments communaux dès 2019 sur cinq années, soit jusqu'en 2023 ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant ;

- de solliciter les services de la CAMVS afin de mettre en place un groupement de commandes à destination de l'ensemble des communes intéressées pour effectuer les contrôles en assainissement des bâtiments communaux ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention du groupement de commandes et tous documents s'y rapportant.

12.2019-012 – Demande de subvention européenne FEDER pour le projet de « construction d'un pôle santé à Dammarie-lès-Lys » – Programme ITI 2014-2020

M. Gilles BATTAIL, Maire, Conseiller Régional : Si je peux m'exprimer ainsi, père souhaitant se débarrasser au plus vite de sa dette, envisage de se faire financer le mieux possible et si possible par le plus largement possible.

Je ne vous rappelle pas l'histoire de la clinique de l'Ermitage, de sa fermeture qui, je reviens sur ce point parce que cela me paraît important, je pense que cela a été un point de traumatisme pour un certain nombre de personnes qui avaient à utiliser ces services parfois, mais aussi de personnes qui avaient connu ce site et qui au fond l'identifiaient comme un établissement ou un endroit où on pouvait se faire soigner.

Vous savez qu'on a poursuivi le projet de constituer un pôle médical, je ne reviens pas sur le fait qu'on a installé pôle médical pour maintenir les activités dans le bâtiment actuel, que parallèlement, nous avons essayé de négocier au mieux l'acquisition du pôle santé, parce qu'il était très difficile d'arriver à ficeler à la fois la reconstitution d'une offre médicale, donc d'un bâtiment médical et en même temps, par la même personne, la réalisation d'un programme immobilier. C'était particulièrement difficile à analyser.

Donc, il y a un moment où on s'est dit qu'il va falloir piloter l'opération nous-mêmes, ne serait-ce qu'au regard des contraintes qu'on avait fixées et qui étaient le maintien des professionnels dans le bâtiment, jusqu'à ce que l'autre bâtiment soit construit. C'est comme cela que la genèse aussi s'est faite de ce projet.

Alors là, en pratique, il s'agit de se faire financer par le fonds ou le dispositif ITI, non pas « phone room » mais le dispositif d'investissement territorial intégré, qui est un dispositif dont l'origine des financements est européenne et qui, via la Région, permet de flécher des financements et de les organiser sur les territoires. A une époque où on se pose des questions sur l'action régionale, j'espère que vous serez tous le relai pour pouvoir dire qu'au moins chez nous, de temps en temps et d'ailleurs, je trouve cela assez extraordinaire de se dire que quelque part à Bruxelles, etc. il y a des gens qui sont capables de flécher, puis que tout l'argent parti d'un certain nombre de territoires, revient sur les territoires pour pouvoir assurer leur développement. Il y a des fois où il faut savoir aussi dire merci à l'organisation de ces financements.

Je rappelle, parce qu'il y a quand même quelque chose à dire à ce sujet, que la région Ile-de-France n'avait pas bien coutume au préalable d'aller chercher ces financements

puisque au terme de l'exercice précédent qui s'est terminé en 2015, il restait 300 millions d'euros qui n'avaient pas été, pour ainsi dire, récupérés par la région Ile-de-France. J'ai tout de suite proposé qu'on puisse en récupérer la moitié, mais je n'ai pas été écouté sur la totalité, mais il me semble que ce soit en bonne voie pour que nous puissions faire financer au travers de l'investissement territorial intégré, donc via la CAMVS et la Région, une partie de ce pôle santé.

L'objet de cette délibération est de m'autoriser à demander le meilleur financement via ce dispositif.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

M. PAIXAO : Juste pour souligner, pour connaître particulièrement le fonctionnement des fonds européens que je félicite la ville de Dammarie sur le fait de s'engager sur ce champ, parce que ce sont des démarches qui sont très complexes, mais qui permettent aux territoires ou en tout cas à la collectivité de pouvoir récupérer 50 % de l'investissement global, du coût global de l'opération. Il y a très peu de collectivités qui se lancent dans cette démarche.

Rappeler quand même, parce que je pense qu'il faut rendre à César ce qui est à César, que si l'ITI étant parti présent sur Melun Val-de-Seine, c'est aussi parce qu'un jour, le conseiller régional a pris rendez-vous avec le cabinet de l'ancien président pour essayer de défendre le territoire Melun Val-de-Seine.

M. BATTAIL : Mais c'est-à-dire que sous le mandat précédent, on avait entendu parler de ces affaires. D'ailleurs, c'est M. CERCEAU qui avait attiré notre attention là-dessus, en nous disant : dis donc, il y a les fonds dits d'investissement territorial intégré, il ne faudrait pas qu'on soit les seuls à ne pas en avoir parce qu'en Seine et Marne, ils avaient d'autres territoires qui avaient été peut-être alertés juste à temps, mais qui en avaient bénéficié. Dans une tentative désespérée, on tenté de monter un dossier, mais il était un peu tard. On n'avait pas pu disposer de ces fonds.

Ensuite, parce que l'importance en est apparue, il y a une cellule spécifique qui a été créée à la Communauté d'Agglomération pour travailler sur ces questions de financement européen ; donc, on était au courant, on s'est rapidement inscrit pour pouvoir en bénéficier.

Je pense que cela nécessite vraiment une expertise particulière. Je sais que vous avez eu une expérience longue dans ce domaine, mais c'est vrai que c'est assez compliqué et qu'il faut qu'il y ait à chaque étage des gens motivés sur le sujet pour aller récupérer l'argent en question. J'espère que le financement sera le plus large possible et qu'il permettra de rassurer pépère.

Je terminerai sur ce mot. Je vous remercie tout d'abord de votre participation, je n'ai pas reçu de questions...

Y a-t-il des votes contres ? Des absentions ? NPPV peut-être ? Très bien, je vous remercie de cette unanimité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- d'approuver la construction, par la ville en tant que maître d'ouvrage, d'un pôle santé sur l'ancien site de la clinique de l'Ermitage ;
- d'autoriser M. le Maire à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montants en € HT
Postes	Montants en € HT
Frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre : Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, études/diagnostics, publicité, assurances, panneaux de chantier...	400 000 €
Dépenses de communication : panneaux d'affichage, documents d'information	2 000 €
Travaux et équipement	1 498 000 €
Coût total du projet HT	1 900 000 €

Recettes	Montants en € HT	
Financeurs	Montants en € HT	
Fonds européen FEDER	950 000 €	50% du coût H.T.
Commune de Dammarie-lès-Lys	950 000 €	50% du coût H.T.
Total HT	1 900 000 €	

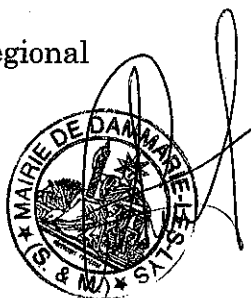
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférant à ce dossier ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget communal.

M. BATAIL : Je n'ai pas reçu de questions diverses donc a priori, l'ordre du jour est épuisé et je vous remercie de votre participation.

La séance est levée à 20h16.

Le Maire-Conseiller Régional

Gilles BATAIL



Le Secrétaire de Séance

Dominique THERAULAZ